

## Règles relatives à la hauteur des Stands Privés

Chers Exposants,

Nous vous informons que la hauteur maximale des stands privés est de 2,50 m.

Toutefois, si vous souhaitez une hauteur supérieure, vous devez soumettre cette demande à notre approbation.

Si nous l'approuvons, nous vous informons qu'il est obligatoire que l'arrière du stand donnant sur les stands voisins soit fini à partir de 2,50 m et sans publicité tournée vers ceux-ci.

**REMARQUE : tous les stands privés sont tenus de nous envoyer leur projet de stand pour validation, conformément aux règles d'EXPONOR.**